



DÉCISION DU PRÉSIDENT

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-026

SERVICE : CRD

OBJET : Contrat de cession entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et l'association « Amicale Danse et Musique 01 » (01400 Neuville les Dames)

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°22-20 en date du 4 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13ème Vice-Président, Madame Sylviane CHÊNE dans le domaine de la Culture et de la Vie Etudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a sollicité l'association « Amicale Danse et Musique 01 » pour l'intervention d'Hervé HUMBERT musicien du groupe Noir Houblon dans le projet de concert « La croisée des cordes ».

CONSIDÉRANT que ce concert s'est déroulé à la salle des fêtes de Péronnas, le samedi 1^{er} février 2025 à 17 h 00 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure un contrat de cession déterminant les droits et obligations de chacune des parties ;

DÉCIDE

DE CONCLURE un contrat de cession avec l'association « Amicale Danse et Musique 01 » situé 25 place de la mairie 01400 Neuville les Dames, SIRET : 922 707 690 00017, représentée par Chantal ADRIENNE PUTLELAT, en sa qualité de Présidente, pour un montant total de 420 € TTC comprenant l'ensemble des frais engagés.

Le contrat de cession précise les points suivants :

- L'association « Amicale Danse et Musique 01 » organise l'intervention d'Hervé HUMBERT musicien du groupe Noir Houblon dans le cadre du concert « La croisée des cordes ». Le concert s'est déroulé le samedi 1^{er} février à 17h00 à la salle des fêtes de Péronnas.

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

3 avenue Arsène d'Arsonval

CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



- La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse s'engage à verser à l'association « Amicale Danse et Musique 01 » en contrepartie de ce qui précède, sur présentation d'une facture, la somme 420 € TTC.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 13 février 2025.

Pour le Président et par délégation,

Sylviane CHENE
13ème Vice-Présidente déléguée à la Culture et la Vie étudiante

